

Énumérez les diplômes obtenus, cours ou formations suivis en droit, génie, architecture, comptabilité, estimation des coûts de construction, ou autre sujet pertinent (autre qu'en PRD) (maximum 10)

Titre du cours/formation ou diplôme obtenu	Institution	Date (année)
B. Ing., baccalauréat en génie civil	Université McGill	1982
M. Ing., maîtrise en génie civil (structures)	Université McGill	1984
B.C.L., baccalauréat en droit civil	Université McGill	1986
LL. M., maîtrise en droit des technologies de l'information	Université de Montréal (Centre de recherche en droit public)	2001

Expérience professionnelle : *Veillez préciser votre expérience professionnelle*

Organisation	Titre / fonction	Date (année)
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l., (anciennement connue sous le nom Ogilvy Renault)	Avocat et associé principal; Administrateur national du groupe Litiges; Membre du comité de direction; Membre du comité exécutif	1987-2020
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Avocat conseil	2021 - à ce jour

Expérience à titre de médiateur(trice) ou d'arbitre dans le domaine de la construction et/ou dans le règlement des différends dans le cadre de contrats de construction : *Veillez fournir les détails de 10 dossiers où vous avez agi comme médiateur(trice), arbitre ou intervenant-expert, sans donner d'information confidentielle. Maximum trois lignes par dossier.*

L'expérience accumulée à ce jour dans les processus de règlement privé de différends de construction découle de ma participation en qualité de conseiller et de procureur de sociétés privées et publiques dans le cadre de très nombreux dossiers de médiation, d'arbitrage et de conférence de règlement à l'amiable menés sur une période de plus de 30 ans. Elle découle également du travail d'opinion, de recherche et d'enseignement en droit de la construction ainsi que de la négociation et la rédaction d'une vaste gamme de contrats d'entreprise et de service aux fins de la construction d'immeubles et d'infrastructures, y compris des appels d'offres ou de qualification, des conventions d'arbitrage et des transactions. Je suis l'un des co-auteurs du livre de référence en droit de la construction «La construction au Québec, perspectives juridiques» (Wilson & Lafleur).

À titre illustratif de mandats pertinents au Québec, je suis intervenu pour des donneurs d'ouvrage, des entrepreneurs ou des fournisseurs dans d'importants projets de construction ou de réfection de barrages et de centrales hydroélectriques, de routes, de réseau collectif de transport (REM), de voies ferrées, de tunnels, de pavillons universitaires, d'usines, de parc éoliens et d'ouvrages hôteliers et immobiliers.

Cette pratique diversifiée auprès d'une large clientèle institutionnelle et de constructeurs permet d'identifier les défis et de comprendre la perspective de chacune des parties impliquées dans la réalisation d'un projet de construction. Une double formation d'ingénieur et d'avocat permet de comprendre et d'intégrer les volets techniques et juridiques d'un différend pour en faciliter la résolution de manière juste et raisonnable, dans le respect des droits de toutes les parties.